

AFFAIRE N° 18. - Réfection du Stade de Joinville - Demande de subvention.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous n'êtes pas sans savoir que le stade de Joinville, de part sa situation en plein centre de la Ville, présente un intérêt capital pour les groupes scolaires de Joinville, de Centrale et des Ecole d'Application.

Actuellement, ce stade tombe en décrépitude. La poussière, le mauvais état de la piste et des plateaux, la non règlementation des terrains de hand ball et de basket-ball rendent cet ensemble pratiquement inutilisable.

Les Services de la Jeunesse et des Sports, contactés à ce sujet, ont donné un avis très favorable sur la réfection totale de cet ensemble.

Afin de pouvoir réaliser cette opération, je vous demande de m'autoriser à solliciter des Services de la Jeunesse et des Sports, une subvention de 85 % du montant du détail estimatif établi par l'architecte.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Saint-Jeris, le 7 Janvier 1971
Par le Maire
Le Directeur pour les Affaires Economiques
Signé: M. Lefebvre
Une copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Ch. Dupont